

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE CHLEF  
SOUS DIRECTION TECHNIQUE  
DEPARTEMENT RESEAU DE TRANSPORT

Réf: AT/DOT 02/SDT/ DRT/1547 /2024

Chlef le, 02/12/2024

1547

A

Monsieur : MAHMOUD ALI - AZHARI

Gérant de l'entreprise SARL OPTISERVE ALGERIE

Saint Charles Lot N°65 Ain Soltane Kouba Alger

**Objet** : Deuxième mise en demeure avant la résiliation.

**Référence**: Contrat N°159/2023 du 20/12/2023 portant sur «les travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients modernisés»

En dépit de la première mise en demeure qui vous a été adressée en date du 21/11/2024 , concernant le retard de notification des documents nécessaires relatifs au lancement des travaux de la pose d'un câble FO pour raccordement le nouveau siège de l'APC Talaassa , sans aucune justification de votre part, je vous met en demeure pour la dernière fois avant de prononcer la résiliation du votre contrat de vous rapprocher de notre direction/Département réseau de transport **dans un délai qui ne dépasse pas les 48 Heures** pour notifier les documents en question , faute de quoi des mesures réglementaires seront appliquées à l'encontre de votre entreprise.



Directeur Opérationnel  
de Chlef /PI  
Signé : Mohamed BOUZIANE